



Saison 2019/2020

Handi Pass Sport

L'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive



Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive constitue une priorité.

Les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel, d'éducation et de développement communautaire. Les fonctions éducatives et sociales du sport sont conditionnées en premier lieu par la question fondamentale de l'accès aux pratiques sportives.

LE DISPOSITIF

Depuis 2005, la **Direction Départementale Cohésion Sociale**, le **Conseil départemental** et la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure** ont mis en place une aide financière directe à la prise de licence sportive, avec le concours du CDOS 27 (Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Eure) gérée par la Commission Départementale "Sport & Handicap" de l'Eure. L'objectif est d'encourager une pratique sportive en « mixité » (sportifs en situation de handicap et sportifs « valides » ensemble) en réduisant les frais d'adhésion des personnes en situation de handicap auprès des associations sportives du département de l'Eure.

Ce dispositif départemental est appelé "**HandiPass'Sport**".

La démarche est avantageuse pour les associations :

- L'instruction des demandes est faite par la Commission Départementale "Sport & Handicap" de l'Eure,
- Toutes les associations sportives agréées Jeunesse et Sports - D.D.C.S. de l'Eure - peuvent disposer de cette aide.

LES CRITERES D'ATTRIBUTION

Sont éligibles :

- Toute demande concernant une personne bénéficiant de l'AAH (l'Allocation Adulte Handicapé) ou de l'AEEH (l'Allocation d'éducation de l'enfant Handicapé),
- Toute demande concernant la prise de licence sportive dans une fédération sportive autre que les Fédérations Françaises Handisport et Sport Adapté,
- Les prises de licence dans les Fédérations Françaises « Handisport » et « Sport Adapté » seront étudiées uniquement dans le cadre d'une intégration dans un club « valide », provenant des conventions passées avec les Fédérations Sportives « valides »,
- Une seule demande par personne sera prise en compte.

Ne sont pas éligibles :

- Toute demande concernant les prises de licence auprès des Fédérations Françaises Handisport et Sport Adapté sauf si elles ont été sollicitées dans le cadre des conventions passées avec les Fédérations Sportives « valides ».

LE MONTANT DE L'AIDE

L'attribution de la subvention est calculée en fonction de la cotisation demandée au sportif :

- Pour une cotisation inférieure à 50,00€ > le CDOS 27 reverse **1 aide de 15€**,
- Pour une cotisation entre 51 et 100,00€ > **1 aide de 30€**,
- Pour une cotisation entre 101 et 150,00€ > **1 aide de 45€**,
- Au dessus de 150,00€ > **1 aide de 60€**.

LES DEMARCHES PRATIQUES

• La demande est faite par les associations sportives auprès de la Commission Départementale « Sport & Handicap » du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Eure.

• L'aide est versée aux clubs, mais doit OBLIGATOIREMENT être reversée aux sportifs pouvant en bénéficier.

➤ Le club se devra de reverser l'aide financière au(x) sportif(s) bénéficiaire(s) lorsqu'il aura reçu le courrier de validation avec le chèque de l'aide financière attribuée par le CDOS 27.

ETAT CIVIL DU CLUB :

Nom de l'association :

Fédération(s) d'affiliation :

Adresse du club / de l'association :

.....

Personne ressource en charge du dossier «HandiPass'Sport » :

Nom/prénom :

Téléphone : Mobile :

Email :

Nom/Prénom, adresse postale pour envoi du chèque de l'aide accordée par la CDSH du CDOS 27 :

Nom/Prénom :

Adresse d'envoi du chèque :

ATTENTION : OBLIGATION de joindre les pièces justificatives pour la liste des sportifs concernés.

NOM / PRENOM	ÂGE	COÛT DE LA COTISATION	PIÈCE justificative à JOINDRE Photocopie de l'AAH, AEEH, carte invalidité, travailleurs handicapés En cours de validité	Validation réservée à la Commission

NOM / PRENOM	ÂGE	COÛT DE LA COTISATION	PIÈCE justificative à JOINDRE Photocopie de l'AAH, AEEH, carte invalidité, travailleurs handicapés En cours de validité	Validation réservée à la Commission

Retour du dossier au CDOS 27 *pour le 13 MARS 2020 au plus tard,*
 soit **par COURRIER POSTAL** avec photocopie(s) de la ou des pièce(s) à joindre obligatoirement,
 soit **par MAIL** avec le **SCAN** de la ou des pièce(s) à joindre.

CDOS 27 (Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Eure)

BP 40226, 27102 Val de Reuil cedex.

Pour tout renseignement, contactez :

Isabelle BACHELET **06.87.32.25.17.**

Email : cdos27.bachelet.i@gmail.com